

MAIRIE DE BOURRON-MARLOTTEArrondissement et Canton
de Fontainebleau

Département de Seine & Marne

77780



RÉPUBLIQUE-FRANÇAISE

*Liberté - Egalité - Fraternité***ARRÊTÉ N° P26/068****Portant Tableau annuel d'Avancement
au Grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe***Le Maire de la Commune de BOURRON-MARLOTTE*

VU le Code Général de la Fonction Publique,
VU le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
VU le décret n°2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
VU le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes Techniques Territoriales,
VU la délibération 28_2016 du 22 juillet 2016, portant détermination du taux des ratios promouvables,
VU l'arrêté n°C2021_253 en date du 21 septembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent,
CONSIDERANT que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRÊTE**Article 1er :**

Au titre de l'année **2026**, le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint technique principal 2ème classe est fixé comme suit :

Nom & Prénom De l'agent	Grade actuel de l'agent	Date de nomination possible
1 - BILLON Valérie	Adjoint technique	01/09/2026
2 - GONCALVES Sabrina	Adjoint technique	01/09/2026

Article 2 :

Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de Seine-et-Marne qui en assurera la publicité, en application de l'article L.522-26 du Code général de la fonction publique territoriale.

Fait à BOURRON-MARLOTTE, le 20/08/2026

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le
Signature de l'agent

Vitor VALENTE
Maire,



MAIRIE DE BOURRON-MARLOTTEArrondissement et Canton
de Fontainebleau

Département de Seine & Marne

77780



RÉPUBLIQUE-FRANÇAISE

*Liberté - Egalité - Fraternité***ARRÊTÉ N° P26/069****Portant Tableau annuel d'Avancement
au Grade d'Adjoint d'Animation principal de 2ème classe***Le Maire de la Commune de BOURRON-MARLOTTE*

VU le Code Général de la Fonction Publique,
VU le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
VU le décret n°2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
VU le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Territoriaux d'Animation,
VU la délibération 28_2016 du 22 juillet 2016, portant détermination du taux des ratios promouvables,
VU l'arrêté n°C2021_253 en date du 21 septembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent,
CONSIDERANT que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRÊTE**Article 1er :**

Au titre de l'année **2026**, le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint d'animation principal 2ème classe est fixé comme suit :

Nom & Prénom De l'agent	Grade actuel de l'agent	Date de nomination possible
1 - NOTEN Elodie	Adjoint d'animation	01/09/2026

Article 2 :

Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de Seine-et-Marne qui en assurera la publicité, en application de l'article L.522-26 du Code général de la fonction publique territoriale.

Fait à BOURRON-MARLOTTE, le 20/08/2026

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le
Signature de l'agent

Vitor VALENTE
Maire,

